

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 30 avril 2015
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/05/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/05/2015
(accusé de réception du 11/05/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession par la ville à monsieur Gouriou
Avenue de Ty Bos**

—————

Monsieur Gouriou sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrée HI 193p et 331p située avenue de Ty Bos nécessaire à la mise en œuvre de son projet commercial pour un prix estimé à 23 520 €.

Il est proposé de détacher au profit de monsieur Gouriou, une partie de la parcelle HI 193p pour une surface de 178 m² environ au prix de 40,00 € le m², afin de lui permettre de réaliser une issue de secours à son cabinet médical.

Un accord est intervenu après consultation de France Domaine. La cession de la parcelle HI 331p d'une surface de 205 m² environ est consentie au prix de 80,00 € le m², compte tenu des possibilités offertes au demandeur d'extension future de son cabinet médical sur cette emprise constructible au plan d'occupation des sols.

Les frais relatifs au document d'arpentage et à ce transfert de propriété seront supportés par le demandeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET